



# Règlement de course et informations

## « LA CHOUETTE ORIENTATION »

### Mont-Saint-Aignan, le 29/11/2025 - 7-ème Edition



#### **GENERALITES :**

Cette année notre épreuve « **LA CHOUETTE ORIENTATION** » vous propose six parcours :

Trois proposés par ALBE Orientation inscrits au challenge Normand des raids de nuit de la **Ligue de Normandie de Course d'Orientation**, deux parcours loisirs proposés par ALBE Sport-Nature Normand. Et en supplément cette année un parcours proposé en association avec l'UFR STAPS.

Parcours ALBE Orientation inscrits au Challenge, chronométrés :

- 7,5km « LES TROTTEURS » techniquement facile.
- 15km « LES ORIENTEURS » techniquement difficile
- 20km « LES RAIDEURS » physiquement et techniquement difficile.

Parcours ALBE Sport Nature, loisirs, non chronométrés :

- Le COpen se déroule sur un parcours de 11 km.
- Le Téléthon se déroule sur un parcours de 5km.

Parcours ALBE Sport Nature et UFR STAPS, loisirs, non chronométré accessibles aux étudiants :

- L'Orien'Campus se déroule sur un parcours de 11 km.
- Le Téléthon se déroule sur un parcours de 5km.

#### **SITUATION :**

La course se déroule entièrement sur la commune de Mont-Saint-Aignan.

1. L'accueil, le départ, l'arrivée et la base principale sont situés au gymnase SUAPS
2. Parking en face de la salle le long du boulevard André Siegfried 49.45871, 1.06366
3. La salle dispose de sanitaires. Les douches se trouvent dans l'enceinte du gymnase.
4. Vous pouvez déposer vos affaires et vos sacs dans la salle.

A partir de 16h accueil de TOUTES les EQUIPES et TOUS les COUREURS pour validation des inscriptions. Vous récupérerez la feuille de route et le doigt électronique de pointage.

#### **HORAIRES des départs et heures limites d'arrivée :**

Briefing obligatoire 15 minutes avant le départ des courses.

|                       | Accueil             | Briefing   | Départ                             | Barrière horaire milieu de course | Heure limite d'arrivée               |
|-----------------------|---------------------|------------|------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|
| RAIDEURS<br>20KM      | De 16h00<br>à 17h00 | 17h15      | 17h30                              | Parcs fermés à<br>21h             | 3H45 de course après votre<br>départ |
| ORIENTEURS<br>15KM    | De 16h00<br>à 17h20 | 17h35      | 17h50                              | Parcs fermés à<br>21h             | 3H00 de course après votre<br>départ |
| COpen<br>11 KM        | De 16h30<br>à 17h50 | 18h05      | 18h20                              | Parcs fermés à<br>21h             | 21h00                                |
| Orien'Campus<br>11 KM | De 16h30<br>à 17h50 | 18h05      | De 17h30 à 18h30<br>Départs libres | Parcs fermés à<br>21h             | 21h00                                |
| TROTEURS<br>7,5KM     | De 16h30<br>à 18h15 | 18h30      | 18h45                              | Parcs fermés à<br>21h             | 2h15 de course après votre<br>départ |
| TELETHON<br>5KM       | De 16h30<br>à 18h30 | Individuel | De 17h30 à 19h<br>Départs libres   | NA                                | 20h30                                |

**Heure de fermeture des parcs : 21h00**

**(Stade des Coquets, INSPE, Parc de loisirs des compagnons, Parc du village)**

## **REGLEMENT ET CONSIGNES DE COURSE :**

**Acceptation des conditions de participation : Les participants à toutes les courses de la Chouette Orientation doivent avoir lu, accepté et signé les conditions de participation sur les points suivants : Règles de participation, attestations médicales de participation, attestation d'assurance, responsabilité des coureurs.**

**Règles de participation :** Vous certifiez à l'organisateur de l'événement auquel vous vous inscrivez, ainsi que vos équipiers, que vous vous engagez à respecter et à faire respecter le règlement du challenge des Raids de nuit et celui de l'épreuve. En procédant à cette inscription, vous déclarez être majeur. Dans le cas où vous inscrivez une personne mineur, vous certifiez avoir l'autorité légale afin de procéder à cette inscription. Dans le cas où vous inscrivez une tierce personne, vous déclarez avoir reçu l'accord préalable de celle-ci et vous déclarez également que cette tierce personne a pris connaissance et accepte le règlement de l'épreuve. Conformément aux usages unanimement admis et reconnus, relatifs aux inscriptions à des épreuves sportives, en cas d'annulation d'une épreuve sportive ou dans le cas où la personne inscrite ne participe pas à l'épreuve à laquelle elle s'est inscrite, les paiements seront conservés par l'organisateur et ne pourront donner lieu à aucun remboursement. Cette clause est valable quelle que soit les raisons de l'annulation.

### **B/ Attestations médicales de participation - Licence, questionnaire de santé ou certificat médical :**

**1 –** La participations aux épreuves sportive compétitives Trotteurs, Orienteur ou Raideur organisée par ALBE Orientation et agréées par la Fédération Française de Course d'Orientation est subordonnée à : avant qu'il ne prenne le départ, la présentation d'une licence compétition annuelle FFCO ou pour les non-licenciés FFCO auxquels ces compétitions sont ouvertes, la délivrance d'un Le Pass'Découverte Compétition. De plus, pour une personne majeure, la présentation d'une attestation signée indiquant qu'elle a pris connaissance du questionnaire de santé fédéral et des 10 règles d'or édictées par le club des cardiologues du sport, - pour une personne mineure, soit la présentation d'une attestation par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur que chacune des rubriques du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur (défini par l'arrêté du 7 mai 2021) a été rempli conjointement par eux et qu'il a donné lieu uniquement à des réponses négatives ; soit, à défaut, la présentation d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique sportive datant de moins de 6 mois. En cas de non-présentation de ce justificatif, le concurrent ne pourra prétendre à la participation à l'épreuve ni à un quelconque remboursement des frais engagés.

**2 –** La participations aux épreuves sportives non compétitives de type « loisir », qui ne donne pas lieu à un classement, le Téléthon, la COpen ou l'Orien'Campus organisée par ALBE Sport Nature en association avec l'UFR STAPS de Mont Saint Aignan, organismes non affiliés à la Fédération Française de Course d'Orientation est subordonnée à :

Avant qu'il ne prenne le départ, la présentation d'une attestation signée indiquant qu'elle a pris connaissance du questionnaire de santé fédéral et des 10 règles d'or édictées par le club des cardiologues du sport, - pour une personne mineure, soit la présentation d'une attestation par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur que chacune des rubriques du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur (défini par l'arrêté du 7 mai 2021) a été rempli conjointement par eux et qu'il a donné lieu uniquement à des réponses négatives ; soit, à défaut, la présentation d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique sportive datant de moins de 6 mois. En cas de non-présentation de ce justificatif, le concurrent ne pourra prétendre à la participation à l'épreuve ni à un quelconque remboursement des frais engagés.

**Attestation d'assurance.** Pour toutes les courses du chalenge, les participants doivent être couvert par une assurance. Soit par leur licence FFCO ou par un titre de participation PASS' découverte compétition. Les participants aux courses loisir doivent certifier être en possession d'une assurance individuelle accident. Si vous souhaitez souscrire un PASS' Loisir santé, vous pourrez le faire lors de votre enregistrement (3,00€).

**Responsabilité du coureur et décharge de responsabilité :** Sur les voies ouvertes à la circulation publiques ou privées, le coureur doit respecter scrupuleusement le code de la route et ne pas courir sur la chaussée. Il doit veiller à sa propre sécurité, respecter les consignes de sécurité éditées dans le règlement de l'épreuve communiqué avant la course. Il doit sur son itinéraire contourner les zones ou les objets dangereux signalés sur la carte. Les blessures, accidents, voire décès, des inscrits lors de leur participation aux épreuves ou lors de leurs entraînements sportifs sont de leur entière responsabilité. La responsabilité de l'administrateur ou des propriétaires ou gestionnaires des sites de course ne pourrait être engagée d'aucune manière que ce soit.

**Respect des interdictions.** De nombreuses zones sont notées comme infranchissables (espaces privés, plates-bandes, voies dangereuses, champs cultivés, clôtures etc.), elles ne doivent pas être franchies sous peine de mise hors course (Voir « interdictions en CO » ci-dessous).

**Respect de l'environnement.** La course d'orientation c'est d'abord l'amour de la nature et le respect de l'environnement, de la faune et de la flore. Gardez avec vous vos déchets, prévoyez une poche assez grande pour les contenir et ne pas les laisser s'échapper. Vous trouverez sur votre parcours partout dans la ville assez de poubelles pour les déposer. Le manquement à cette règle est synonyme de mise hors course immédiate.

**En cas d'urgence.** Pendant la course, vous pourrez appeler l'organisation les secours ou le médecin, ces numéros se trouvent sur la feuille de route.

**Les cartes.** Aux normes CO, sont imprimées sur du papier "pretex", donc normalement résistantes à l'humidité. Toutes les balises sont déjà cartographiées à l'exception de certaines dans les défis. Ceci est expliqué dans les consignes de course. Nous vous conseillons vivement d'élaborer une stratégie pour optimiser votre parcours et ne pas oublier de baliser. Il est conseillé d'emmener un stylo (type petit marqueur sinon le stylo risque de « glisser » sur le papier anti-pluie) afin de tracer, si besoin, votre parcours. Un jeu de carte est fourni participant pour une inscription payante.

**Le pointage des balises.** Sur le parcours des 20 km et 15 km chaque équipier sera porteur d'une puce de chronométrage. Toute balise non pointée par 1 équipier entraînera une pénalité pour l'équipe. Sur le 5 km et le 7,5 km et 11 km une seule puce par équipe.

**La barrière horaire.** Il incombe aux coureurs d'arriver avant l'heure limite.

**Heures limites.** Au-delà des temps de course pour chaque parcours une pénalité sera attribuée par tranche de 5 mins (à partir de 1s et jusqu'à 4mins59s : 1 heure de pénalité, entre 5mins et 9mins 59s : 2 heures...).

**Les résultats.** Pour les courses du challenge, le classement sera établi en fonction du temps de course augmenté des pénalités. Pour les courses loisir votre résultat individuel sans classement vous sera communiqué à l'arrivée et sera affiché sur le site web de l'ALBE Orientation dans les jours suivants la course.

**Récompenses.** Uniquement aux participants des courses du challenge pour les premiers de chaque circuit.

Raideur : 1<sup>ère</sup> équipe mixte, 1<sup>ère</sup> équipe femme et la 1<sup>ère</sup> équipe homme

Orienteur : 1<sup>ère</sup> équipe mixte, 1<sup>ère</sup> équipe femme et la 1<sup>ère</sup> équipe homme

Trotteur : 1<sup>ère</sup> équipe mixte, 1<sup>ère</sup> équipe femme et la 1<sup>ère</sup> équipe homme

Pas de récompenses sur le COpen et le TELETHON

**Le matériel obligatoire.**

**Par équipe :** Un téléphone portable, une couverture de survie.

**Par équipier :** Un gilet fluo, un système d'éclairage performant, eau et ravitaillement solide pour plusieurs heures d'effort et nous vous conseillons également de vous munir d'une boussole, de stylos ou feutres (pour tracer votre parcours) et d'avoir les jambes couvertes.

## Les interdictions en CO :

